



Pôle Transition Ecologique
et Energétique

Compte-rendu de Commission

Commission Milieux aquatiques - Eau

18 février 2021 – Maison du Parc, La Coquille

Dressé par : Guillaume DEYZAC

Objet : Commission milieux aquatiques

Participants :

- Elus : M. Philippe FRANCOIS (Vice-Président), M. Bernard VAURIAC, M. Gaëtan MOULY, M. Albert VIROULET, Mme. Muriel GARAUD, Mme. Paulette LACROIX, Mme. Chantal GARRIGOU-GRAND, M. Laurent MENUT, M. Eric ROULAUD, Mme. Sylvie GOURAUD, M. Jérôme SUET, Mme. Solange COTTA
- Agents : Mme. Angèle LORIENT, Mme. Cécilia ROUAUD, M. Marc PICHAUD, M. Aurélien RUAUD, M. Cédric DEVILLEGER, M. Guillaume DEYZAC

Excusés : M. Richard SIMONNEAU

M. Philippe FRANCOIS a été élu Vice-Président de la commission Milieux Aquatiques en 2020. Il a l'honneur de présider cette première commission depuis les dernières élections municipales et communautaires. Après quelques mots d'introduction, la parole est donnée aux élus qui sont inscrits à cette commission et aux agents qui en font partie.

Ordre du jour

Présentation des différentes missions et actions suivies par la commission :

- LIFE haute-Dronne,
- Cellule d'Assistance Technique Zones Humides-Etangs (CATZHE),
- Projet "impact cumulé des étangs",
- Paiements pour Services Environnementaux (PSE),
- Compétence GEMAPI et Plan Pluri-Annuel de Gestion (PPG),
- Points sur l'animation des sites Natura 2000 Haute-Dronne et Nizonne.

Les présentations de chaque action sont jointes dans un document unique en annexe de ce compte-rendu.

I. LIFE HAUTE-DRONNE

Il est demandé à ce que le lien du dernier film à paraître soit envoyé à l'ensemble des collectivités faisant partie du Parc.

Vous trouverez l'ensemble des objets de communication et notamment les films en suivant ce lien : <https://www.life-haute-dronne.eu/films-et-outils-de-communication>.

M. Mouly constate que les berges de la Dronne sur la commune de Bussière-Galant ne sont pas toujours bien entretenues. Que va-t-il en devenir ?

La responsabilité de l'entretien des berges de cours d'eau revient aux propriétaires des parcelles riveraines du cours d'eau. C'est inscrit dans le code de l'environnement. En cas de gestion défectueuse et lorsque le défaut d'entretien menace des biens publics ou présente une dangerosité avérée, une collectivité ayant la compétence « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) peut se substituer, à l'aide d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). La volonté du Parc sur le bassin de la Dronne est de récupérer cette compétence GEMAPI (Cf. partie suivante). Néanmoins, ce type de travaux coûte très cher.

Mme. Cotta souhaite savoir quelle est l'avenir de la ferme d'élevage de moules perlières à Firbeix ?

Mme. Lorient précise que la ferme est pour l'instant arrêtée. Il n'y a pas de repreneur. Dans le cadre d'un second LIFE, il était souhaité de continuer l'activité d'élevage de moules perlières, mais pour des raisons budgétaires, ce second LIFE n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

M. Roulaud fait référence au LIFE Breton sur les moules perlières, où ils ont pu continuer l'activité d'élevage. Cela a été possible en Bretagne grâce au Plan Régional d'Actions (PRA) Moules perlières, ce qui ne peut pas être le cas en Périgord-Limousin.

II. CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES –ETANGS (CATZHE) PERIGORD-LIMOUSIN

Après présentation des actions de la CATZHE, il est demandé : Quelle est la coordination du Parc avec l'EPAGE du bassin de la Vienne sur la thématique des étangs ?

Le Parc est associé au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne Médiane coordonné par l'EPAGE où des actions sur les étangs sont en cours de déploiement. Le Parc y a un rôle de conseil technique auprès des propriétaires d'étangs.

M. Menut fait part d'une prime versée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne pour l'effacement des étangs sur leur territoire. A partir de 500 m², la prime est de 1000 euros. Au-delà de 10 000 m², elle est de 2000 euros.

Pour en savoir plus, <http://www.eptb-vienne.fr/-Prime-suppression-etangs-.html>

III. PROJET "IMPACT CUMULE DES ETANGS"

L'étude recueille beaucoup d'intérêt de la part des élus. Le projet se terminant le 31 mai prochain, il est proposé d'ici là, d'avoir une commission spécifique à ce sujet, avec une partie en salle concernant la restitution du travail et une autre partie « étude de cas » sur le terrain.

M. Viroulet s'interroge sur des étangs qui se font encore actuellement. Il cite notamment un étang réalisé très récemment sur Nontron. Il s'agit de l'étang des Nouailles.

M. Pichaud précise qu'il n'a pas été réalisé ci récemment que cela, puisqu'il a été créé au début des années 2000. Néanmoins, on peut observer ici ou là quelques étangs qui se créent encore, mais c'est quand même assez marginal.

Néanmoins, il faudra être vigilant à l'avenir sur la création de retenues de substitution, notamment pour l'irrigation et spécifiquement sur notre territoire en tête de bassin versant.

Une discussion s'installe ensuite sur le sujet des étangs. Il est juste utile de rappeler que les effacements ne concernent que les étangs qui sont problématiques, pas aux normes et qui ne sont pas gérés. M. Pichaud accompagne aussi les propriétaires d'étangs qui souhaitent se mettre aux normes. Les étangs sont à étudier au cas par cas et en fonction de leurs impacts.

Il est également précisé qu'il y a une demande administrative de production d'hydroélectricité concernant l'étang de Feuyas sur la Dronne.

IV. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

La présence d'un grand nombre d'abréviations et le caractère technique des dossiers perdent l'auditoire.

A retenir simplement que des expérimentations de cet outil sont en cours sur plusieurs territoires du Parc d'ici la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) 2023 et portées par les deux Agences de l'Eau :

- Territoires des bassins de la Dronne, de la Lizonne, de la Tardoire amont, du Bandiat amont et de la Valouze (Agence de l'eau Adour-Garonne), pour lesquels une visite de conseil de la CATZHE est requise auprès de chaque exploitations agricoles qui s'y engagent et qui ont des zones humides.
- Territoires des bassins du ruisseau de l'étang du Mas et de la Vayres (Agence de l'Eau Loire-Bretagne). L'outil PSE sur ces territoires est en cours de construction par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne et l'EPAGE du bassin de la Vienne. Le Parc fait partie du comité de pilotage qui suit ce projet.

V. GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Il est demandé aux élus, qui seraient intéressés d'intégrer :

- Un groupe de travail concernant la réforme des statuts du Parc pour la mise en œuvre de la GEMAPI ? 2-3 élus partageraient ce travail avec 2-3 élus de la commission « Finance-Gouvernance » et devront se réunir au mois de Mars. M. François, M. Menut et Mme Cotta souhaitent y participer.
- Un groupe de travail ou un comité de pilotage pour faire le suivi du diagnostic de la Côte ? Des élus de ce territoire sont à privilégier. Mme. Gouraud se propose d'y participer.

VI. POINTS SUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 HAUTE-DRONNE ET NIZONNE

La présentation sur les sites Natura 2000 est à titre d'informations, puisque ces missions sont suivies par la commission biodiversité du Parc. Cependant ces deux sites Natura 2000 étant des sites liés à des cours d'eau, les actions menées dans le cadre de leurs animations sont en lien étroit avec celles menées sur les milieux aquatiques :

- mise en œuvre de Mesures Agro-Environnemental et Climatiques (MAEC) sur des parcelles agricoles pouvant avoir un bénéfice sur la qualité de la ressource en eau du bassin versant (absences de fertilisation, ajustement de la pression de pâturage, reconversion de culture en prairie, ...)
- actions d'amélioration des connaissances, de restauration, d'entretien, de préservation de zones humides,...

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce compte-rendu.

Fin de séance à 20h30.